Image not found or type unknown

Prud'hommes et Code Civil

Par **robor100**, le **13/12/2016** à **10:17**

Bonjour:

Une décision du Conseil des Prud'hommes, - à quelque niveau que ce soit (1°instance, Appel, ou Cour de Cassation), -

peut-elle contredire ou violer un Art. du Code Civil ?

un article qui pourrait être:

(art. 2234 du Code civil).

« La prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, …….»

Merci beaucoup. Robor100

Par **P.M.**, le **13/12/2016** à **10:59**

Bonjour,
Tout dépend bien sûr de quel empêchement il s'agit...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés